

## Charte éditoriale pour le site Espace Doc Web (EDW)

Cette charte éditoriale<sup>1</sup> a pour objectif de définir le public, les objectifs, les principes, les acteurs et les modalités de fonctionnement du site EspaceDocWeb (EDW).

Elle précise donc les responsabilités (qui fait quoi, quand, comment ?) et les conditions de mise en ligne de l'information sur le site (quelles procédures de validation ?).

### 1-Le public visé

EDW s'adresse prioritairement aux documentalistes des établissements scolaires publics et privés de l'académie de Lyon qui pourront trouver informations et outils de travail.

### 2-Les objectifs

Ce site doit être le résultat d'un travail collaboratif, permettant aux documentalistes de l'académie (individuellement ou dans le cadre de groupes constitués) de proposer leurs contributions en accord avec la charte de publication.

Il est un moyen d'échange d'information et de mutualisation des pratiques pédagogiques.

Il est aussi pour les personnels du DRT/CRDP un moyen de communication et d'information sur les questions documentaires (logiciels documentaires, animations-formations, ...) et, plus généralement, sur toutes les questions académiques.

### 3-Les principes :

- Eviter d'être redondant avec d'autres sources d'information largement utilisées par les documentalistes.
- Sélectionner l'information plutôt qu'être dans l'exhaustivité.
- Choisir des informations sur les TIC pour leurs intérêts pédagogiques et non pour leurs performances techniques.
- Offrir une information claire et le plus brève possible.
- Suivre au mieux l'actualité et le calendrier scolaire.
- Faciliter la mise en ligne de l'information et les circuits de validation : les contributions collectives émanant de groupes institutionnels (documentalistes relais TICE, documentalistes du DRT, groupe de travail) ne nécessitent pas d'être validées à l'inverse des contributions proposées à titre personnel.

### 4-Les acteurs

Ce site fonctionne pour le contenu grâce à la contribution active d'un certain nombre de groupes constitués et pour la mise en ligne proprement dite grâce à l'apport technique d'une équipe autour d'un webmaster.

#### 4.1-L'équipe des documentalistes CRDP-DRT

- Réceptionne, examine, et soumet au directeur de publication ou au comité de rédaction les propositions de

<sup>1</sup> Elle se distingue de la charte graphique qui ne concerne que les questions de mises en forme graphique.

contributions émanant des documentalistes de l'académie.

- Propose des contributions dans ses domaines de compétences.
- Propose l'information courante de la page d'accueil.
- Met en oeuvre les décisions techniques nécessaires au développement du site (logiciel, base de données, formulaire, charte graphique..) en associant si nécessaire d'autres membres du DRT.
- Désigne en son sein un webmaster chargé de la mise en ligne de l'information validée, des mises à jour, du suivi technique du site et du respect de la charte graphique.
- Est membre à part entière du comité de rédaction.

#### *4.2-Le groupe des documentalistes relais TICE*

- Contribue au site en proposant la mise en ligne des productions du groupe ou de ses membres.
- Propose l'information courante (dont les sélections de liens d'actualités sur la page d'accueil)
- Est membre du comité de rédaction (4 à 5 personnes maximum)
- Est représenté au comité d'orientation.

#### *4.3-Les documentalistes de l'académie*

- A titre personnel, les documentalistes proposent des contributions qui seront soumises au comité de rédaction avant publication.
- Dans le cadre d'un travail collectif, les groupes de travail locaux de documentalistes peuvent valoriser et faire connaître leurs productions.

### **5- Le dispositif institutionnel**

#### *5.1-Un directeur de publication*

En accord avec les IA/IPR Etablissements et Vie Scolaire, le site EDW est placé sous la responsabilité du Directeur du CRDP de l'académie de Lyon, qui en est le directeur de publication, comme représentant de Monsieur de Recteur de l'académie de Lyon :

- Il convoque le comité d'orientation si nécessaire,
- Il est le référent pour toute contribution au site dont la validation pose problème.

#### *5.2-Un comité d'orientation*

- Est composé du directeur de publication, des IA/IPR établissement et vie scolaire de l'académie de Lyon, des documentalistes du CRDP-DRT et des représentants des documentalistes relais TICE ainsi que de personnalités désignées par le directeur de publication.
- Détermine les grandes orientations du site.
- Se réunit à la demande du directeur de publication qui le préside.

#### *5.3-Un comité de rédaction*

- Examine, sélectionne et valide les contributions à mettre en ligne. Il évalue la pertinence des contributions, la validité de leurs contenus et la conformité avec la charte de publication.
- Se donne les moyens de prendre en compte les besoins des documentalistes et d'évaluer l'impact du site.
- Propose des évolutions et prend les décisions techniques nécessaires au développement du site.
- Est composé du directeur de publication ou son représentant, des documentalistes du CRDP-DRT et des documentalistes relais TICE.
- Se réunit au moins quatre fois dans l'année scolaire (au cours des réunions des documentalistes relais TICE). Entre temps, le comité fonctionnera par mel.

## **Annexe : Charte de publication pour l'Espace Doc Web**

1-Toutes les contributions doivent être proposées en .doc et seront transformées en HTML par le webmaster. Les documents joints seront transformés en PDF. C'est l'équipe des documentalistes DRT qui décidera de la rubrique dans laquelle les contributions devront être affectées.

2-Aucune contribution anonyme ne sera acceptée : les noms, prénoms, adresses et fonctions des contributeurs doivent être précisés et vérifiables. Toute contribution envoyée vaut autorisation de publication.

3-Toute contribution doit contenir une ou plusieurs propositions ; seraient exclues les contributions qui se contentent de répondre ou de réagir à une autre. Ne seront ni diffusées ni publiées les contributions ne respectant pas les règles élémentaires des échanges humains : la courtoisie et la bienveillance, par exemple celles qui comporteront des attaques *ad hominem*, des insultes ou invectives.

4-Les contributions devront être de taille raisonnable et ne pas dépasser le nombre de cinq documents.

5-Toute contribution doit être structurée et les contributions pédagogiques devront être construites sur le même plan :

Ce que je constate.

Comment je l'analyse.

Ce que je propose.